



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 https://liguehdfft.fr

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX

☎ : 06 24 63 23 63 @ : contact.sportif@liguehdfft.fr

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE HAUTS-DE-FRANCE

SAMEDI 25 JANVIER 2025 – DIVION (Pas-de-Calais)

CONVOCAION DES REPRESENTANTS DES CLUBS

Conformément au titre II des statuts de la ligue Hauts-de-France de tennis de table, les Présidents des associations sont convoqués en Assemblée générale.

Le nombre de voix de chaque association, déterminé selon le barème de l'article 6 des statuts de la Ligue (voir ci-dessous), est celui correspondant au nombre de licenciés validés au 30 juin 2024.

En cas d'empêchement, une association peut être représentée par un autre membre de l'association à l'aide d'un pouvoir.

De même, le Président d'une association peut donner une procuration au représentant d'une autre association du même département, ce dernier ne pouvant avoir au maximum que quatre procurations.

L'ordre du jour est joint à cette convocation.

En espérant vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Olivier JOVET
Secrétaire général

Patrick LUSTREMANT
Président

Extrait des statuts :

- de 3 à 10 licenciés : 1 voix
- de 11 à 20 licenciés : 2 voix
- de 21 à 50 licenciés : 3 voix
- de 51 à 500 licenciés : 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 licenciés
- de 501 à 1000 licenciés : 1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100 licenciés
- au-delà de 1000 licenciés : 1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500 licenciés

